

Image not found or type unknown



## Partage entre enfants de même mère

Par **fabienne13**, le **02/02/2015** à **15:32**

Bonjour, ma mère n'a pas fait de testament mais sur l'acte notarié il est écrit :  
laissant pour habiles à se dire et porter héritières ensemble pour le tout ou chacun divisément  
pour moitié. Merci infiniment pour votre aide.

Ma soeur qui habite dans le même appartement que ma maman (un hlm) a trouvé judicieux  
de dire qu'il n'y avait plus de biens mobiliers (bibelots, meubles et bijoux) afin qu'il n'y ait  
aucune partage. Quels sont mes recours ?[smile17] merci de m'aider.